Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260429-CM2026AVRIL42-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 15 - Quorum réuni

Date de la convocation :

22 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mme Audrey AURIOL, Mr Laurent BARBOT, Mr Nicolas LANGLAIS, Mme Mélanie DAVY, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Éric D'HANGEST qui a donné pouvoir à Mr Mickaël JULIEN, Mme Angélina MAHÉ qui a donné pouvoir à Mr Nicolas LANGLAIS, Mme Sabrina GIROU qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU et Mme Anne-Sophie DENOUAL qui a donné pouvoir à Mr Pascal RÉGNAULT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène ROUSSEL.

CM2026-AVRIL-N°42
OBJET : DEVIS ACHAT DE DEUX ROBOTS DE TONTE POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOT

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que suite à la commission aménagement paysager et fleurissement en date du 14 Avril dernier, il a été décidé l'achat de deux robots de tonte pour l'entretien des deux terrains de football.

Plusieurs devis ont été demandés, la commission propose de retenir l'offre, économiquement la plus intéressante, à savoir :

- l'entreprise cycles et jardin pour l'achat de deux robots de tonte, forfait de mise en service et contrat de garantie pour une durée de 4 ans avec entretien et fourniture des coteaux inclus pour un montant de 17 000 euros H.T. soit 20 400 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 15 élus présents et 19 élus votants :

- Emet un avis favorable pour l'achat de deux robots de tonte avec le forfait de mise en service et le contrat de garantie pour une durée de 4 ans avec l'entretien et la fourniture des coteaux inclus pour un montant de 17 000 euros H.T. soit 20 400 euros T.T.C.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant ce dossier

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 30 Avril 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.